

DÉCISION N° 2023/042

Le Directeur de l'École nationale vétérinaire d'Alfort,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son article R 812-10 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment l'article 10 ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 20 juillet 2022 portant nomination de Monsieur Christophe DEGUEURCE en qualité de Directeur de l'École nationale vétérinaire d'Alfort ;

Vu la délibération n°2021/08 du conseil d'administration du 23 novembre 2021 donnant délégation de pouvoir au Directeur ;

Vu la décision de nomination n°2022/044 de Monsieur Renaud TISSIER en qualité de Directeur adjoint de l'École nationale vétérinaire d'Alfort à compter du 15 décembre 2022 ;

DÉCIDE

Article 1 : Champs de délégation

Qu'en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur, que délégation est donnée à Monsieur Renaud TISSIER en qualité de Directeur adjoint de l'École Nationale Vétérinaire d'Alfort, à l'effet de signer, au nom du Directeur de l'École Nationale Vétérinaire d'Alfort, les actes et documents relevant du périmètre du directeur selon l'article R 812-10 du code rural et de la pêche maritime et la délibération susvisés.

Article 2 : Durée de délégation

La présente délégation prend effet à compter de sa publication. Elle prend fin au plus tard à la fin du mandat du délégant ou du délégataire.

Article 3 : Publicité

La présente délégation sera publiée sur le site internet et intranet de l'établissement.

Article 4 :

La délégation de signature ne fait pas perdre au délégant l'exercice de ses compétences déléguées : il reste responsable, à charge au délégataire d'en référer en cas d'apparition d'une difficulté ou d'un problème de principe.

Article 5 : Exécution

Le Directeur et le Secrétaire Général de l'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort est chargé de l'exécution de la présente décision.

Article 6 : Ampliation

Ampliation de la décision sera adressée à l'Agent Comptable de l'établissement.

Fait à Maisons-Alfort, le 1^{er} novembre 2023

Le Directeur adjoint,
Monsieur TISSIER Renaud



Le Directeur,
Professeur Christophe DEGUEURCE

